

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 10 novembre 2023

Présents :

- Gildas GUYADER
- Jacques TROËL
- Jean-Philippe SEGUIN
- Maxime LE LEPVRIER
- Catherine LE PROVOST
- Laurence GUEGAN
- Kevin LE COENT
- Claudine CAUMONT
- Katy COSQUER

Absents :

- Emmanuelle MARESCA

La réunion est présidée par Gildas GUYADER.

1- Admission de créances en non-valeur

Suite à une impossibilité de recouvrement des titres d'une valeur de 253.52 €, et des poursuites infructueuses, le conseil décide d'admettre en non-valeur cette somme.

2- Décision modificative N°2

Le Centre des Finances Publiques de Rostrenen demande de prévoir des crédits supplémentaires aux comptes 65 et 66 pour 600 €.

Le conseil valide les écritures budgétaires modificatives.

3- Tarifs assainissement 2024

A la demande de la SAUR, il convient de revaloriser les tarifs de redevance assainissement pour l'année 2024.

Pour rappel les tarifs 2023 n'avait pas été revalorisés par rapport à 2022 :

Redevance abonnement : 104 € / an

Mètre cube d'eau consommé : 1.40 €

Nouveau Raccordement au réseau d'assainissement : 800 €

Le conseil décide de ne pas appliquer d'augmentation des tarifs.

4- Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2024-2027

Le conseil décide d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027, proposé par CNP assurances. Franchise de 15 jours → 7.78%

5- Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2022 établi par le syndicat Mixte d'adduction d'eau potable du Kreiz Breizh Argoat.

6- Remboursement concession 180

Une demande de remboursement a été faite pour la concession n°180 dans le cimetière communal d'un montant de 400 €.

Le conseil valide le remboursement.

7- Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

La cartographie va être étudiée et une décision sera prise à la prochaine réunion de conseil.

8- Télétransmission des actes budgétaires et des actes réglementaires

La transmission dématérialisée des actes budgétaires et réglementaires à la préfecture devra se faire au plus tard le 1^{er} janvier 2024 dans les Côtes d'Armor.

Le conseil valide le principe de la télétransmission.

9- Questions diverses : CCKB, Point sur la situation de l'Argoad

Une enquête publique a été ouverte du 25 septembre 2023 au 25 octobre 2023 dans la commune de Saint Connan suite à une demande d'implantation d'éoliennes. Le conseil émet un avis favorable.

Le local à côté de la cantine est en cours de finition, un devis de 1702.58 € est présenté pour l'aménagement final (rayonnage), devis validé.

Projet de faire appel à une entreprise pour l'entretien des douves.

Situation de l'Argoad : un ou deux dossiers sont susceptibles d'être déposés.